

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques d'intervention en loisir (391.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Dawson

Avril 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'intervention en loisir* (391.A0) donné au Collège Dawson s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Dawson, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 6 juillet 2005. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 octobre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, ainsi que des professeurs², des étudiants et des membres du personnel des services aux étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Dawson et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Patricia Hanigan, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Anne Fitzpatrick, adjointe à la Direction des études au Collège Marianopolis, M. Jean-Paul Laberge, responsable du programme *Techniques d'intervention en loisir* au Cégep de St-Laurent, M. Quentin Robinson, directeur du Camp Québec Lodge. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Montréal, le Collège Dawson est un établissement anglophone d'enseignement collégial public fondé en 1968. À la formation ordinaire, il offre cinq programmes préuniversitaires et dix-neuf programmes techniques. À l'automne 2005, le Collège accueillait environ 7000 étudiants à la formation ordinaire.

Le programme *Techniques d'intervention en loisir (Community Recreation Leadership Training, CRLT)* est offert dans cinq collèges au Québec; le Collège Dawson est le seul à l'offrir en anglais. Le programme a été défini en objectifs et standards en 2001. Il compte 84 $\frac{2}{3}$ unités, dont 58 unités en formation spécifique. Le Collège Dawson l'offre depuis 1969; la révision de 2001 a conduit à l'élaboration locale d'un programme comptant 31 cours, incluant trois stages. À chaque année du programme, les étudiants complètent un stage pendant la session d'hiver; les élèves de première année bénéficient d'une expérience de 45 heures, ceux de deuxième année d'un stage de 90 heures alors que les élèves de troisième année reçoivent une immersion de 450 heures en milieu de travail. Certains des cours du programme sont donnés à l'extérieur du Collège lors de sessions intensives de cinq jours; à cette occasion, tous les élèves participent ensemble aux activités de formation.

À l'automne 2005, 94 étudiants étaient inscrits au programme, ce qui représente un peu plus de 1 % de la population du Cégep. À ce moment, le Département de *Techniques d'intervention en loisir* comptait huit enseignants, dont cinq à temps plein. Les cours des disciplines contributives (sociologie, psychologie, administration) étaient donnés par quatre enseignants rattachés à leur département respectif. La population du programme est stable depuis plusieurs années.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation a été réalisée pendant l'année scolaire 2004-2005 et elle a porté sur les trois années d'implantation du programme révisé, soit de l'automne 2001 à l'hiver 2005. Une attention particulière a été portée à l'année la plus récente.

Au moment de l'autoévaluation, une adjointe à la Direction des études était responsable de l'évaluation des programmes au Collège et une professionnelle y était affectée en exclusivité. Trois comités ont été formés dès le début du processus : le comité d'évaluation, le comité de coordination et le comité de rédaction.

Le comité d'autoévaluation était constitué de seize membres votants, dont les enseignants de la discipline principale, un enseignant des disciplines contributives, un enseignant de la formation générale, le coordonnateur des services aux étudiants, un étudiant, un diplômé et un employeur. Quatre membres du comité y siégeaient sans avoir un droit de vote : l'adjointe à la Direction des études responsable des évaluations, la professionnelle spécialisée en évaluation des programmes, l'adjoint à la Direction des études responsable du programme et une technicienne administrative. Le comité a approuvé le devis et le rapport final.

Le comité de coordination était composé des membres non-votants du comité d'autoévaluation ainsi que de trois enseignants du programme, dont le coordonnateur. Les trois enseignants composaient le comité de rédaction. Le comité de coordination a été actif à toutes les étapes. Il a participé à la préparation du devis, à l'élaboration des questionnaires et il a validé l'analyse des données réalisée par les membres du comité de rédaction.

Dans un premier temps, le Collège a analysé certains documents, dont la correspondance et les procès-verbaux des réunions départementales. Cela lui a permis d'identifier les aspects qui ont régulièrement fait l'objet de discussions au sein du programme et de déterminer les questions prioritaires à traiter dans l'évaluation, comme la réussite des élèves. Il a ensuite mené des groupes de discussion pour mieux comprendre la façon d'aborder ces questions lors des consultations ultérieures. Le Collège a fait appel à une consultante externe lors de cette étape. L'analyse des documents et des discussions a mené au choix des critères d'évaluation prioritaires et à la réalisation du devis d'évaluation. Le devis a été soumis au comité d'autoévaluation, au comité de gestion pédagogique, au comité de planification pédagogique (un sous-comité de la Commission des études) et à la Commission des études.

Des consultations ont été menées auprès des étudiants, des enseignants, des diplômés de 2003 et de 2004, ainsi que des employeurs. Le Collège a, de plus, analysé les statistiques de réussite des cours ainsi que divers documents, dont les plans de cours de chacun des cours de la formation spécifique.

Le comité de coordination et le comité d'autoévaluation ont été consultés sur la version préliminaire du rapport d'autoévaluation. Celui-ci a, par la suite, été approuvé par la Commission des études et par le conseil d'administration du Collège.

La Commission juge que l'autoévaluation a été faite avec beaucoup de sérieux. Elle souligne le travail considérable réalisé par les comités de coordination et de rédaction, et ce, dans un laps de temps relativement court. L'autoévaluation a résulté en un rapport complet qui a permis au Collège de bien faire le point sur l'état de son programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Afin de bien connaître les besoins du marché du travail, le programme maintient de nombreux liens avec les employeurs et avec les organismes œuvrant dans le domaine du loisir. Un comité consultatif composé de représentants de divers secteurs du milieu du loisir permet de connaître les besoins et d'adapter le programme en conséquence. À chaque année, le Collège organise une journée de rencontre entre les élèves et des représentants de l'industrie où ils discutent, entre autres, des possibilités de stage ou d'emploi. Plusieurs organisations participent à cette journée, le *Market Day*, qui constitue aussi une occasion pour les professeurs d'échanger avec leurs collègues de la profession. De plus, l'association des diplômés du programme est très active et elle constitue une autre occasion de connaître les besoins des employeurs.

Pour bien répondre aux besoins de ses élèves, le programme privilégie une approche pratique qui favorise la coopération entre les élèves des trois années du programme dans le cadre d'activités de plein air. Cette approche vise à développer les habiletés de leadership

et le sens communautaire des étudiants, en plus de les sensibiliser au respect de l'environnement. Ceci répond aux besoins des élèves du programme, qui apprécient un cadre moins conventionnel pour poursuivre leurs études. Le Collège pourrait mieux identifier cette particularité du programme, car elle est peu connue des personnes de l'extérieur.

Le Collège juge que le taux de placement de ses diplômés est satisfaisant. Selon les statistiques obtenues lors de la relance des diplômés effectuée par le Ministère, tous les élèves qui occupent un emploi à temps plein œuvrent dans leur champ de spécialisation.

Le programme est donc pertinent. Le souci du Collège d'offrir une formation qui réponde aux besoins des élèves et du marché de l'emploi, ainsi que les nombreux liens qu'il maintient avec le milieu professionnel constituent une force du programme.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Lors de l'élaboration du programme révisé, le Collège a tenu compte des 21 compétences du devis ministériel. Celles-ci relèvent de la discipline principale ainsi que des disciplines contributives. Dans huit cas, la compétence est entièrement couverte par un cours. Dans les treize autres cas, elle est développée à l'intérieur de plusieurs cours, sur plusieurs sessions. Ainsi, l'élève développe ses habiletés graduellement, à partir d'un niveau de complexité peu élevé pour finalement exécuter des tâches d'une complexité comparable à celle qu'on retrouve dans le milieu de travail. Le Collège a élaboré un logigramme des compétences qui illustre la progression des apprentissages pour chacune d'elles. L'analyse des plans de cours réalisée par la Commission confirme que l'approche privilégiée par le Collège est appliquée dans l'organisation des activités d'apprentissage.

Certains cours sont donnés à l'extérieur du Collège lors de sessions intensives, sur de longues fins de semaine ou pendant la semaine précédant le début des cours. Les méthodes pédagogiques qui y sont utilisées, expliquées plus loin, permettent de renforcer les acquis d'une année à l'autre. Il en résulte, pour les élèves, une meilleure compréhension du programme et une perception claire de sa cohérence.

Les liens entre la formation générale et la formation spécifique apparaissent toutefois moins clairement, particulièrement dans le cas de l'anglais langue d'enseignement.

En français langue seconde et en *Humanities*, les élèves sont regroupés selon des familles de programmes à l'intérieur du cours propre au programme et une partie du travail requis des étudiants est habituellement liée à leur programme d'études.

La situation est différente en anglais, où il n'existe aucun regroupement selon les champs d'études; de plus, l'adaptation du cours au programme varie selon les enseignants. Malgré la présence d'un représentant de la discipline au comité de programme, il est difficile d'établir des liens entre les professeurs d'anglais et ceux de la formation spécifique. Pourtant, le travail de technicien en loisir nécessite régulièrement la production de documents écrits, autant dans la planification et la présentation de projets de loisir que dans la promotion ou la gestion. Le sondage auprès des employeurs montre d'ailleurs que les habiletés d'écriture des élèves devraient être améliorées. De plus, les inscrits en *CRLT* connaissent un taux d'échec plus élevé en anglais que dans les autres disciplines. Les enseignants sont conscients de l'importance de la communication écrite et les élèves le sont également. Ces derniers disent d'ailleurs écrire beaucoup dans le cadre des travaux exigés dans leurs cours. Malgré cette convergence d'intérêt, il semble y avoir incompréhension mutuelle chez les enseignants de la discipline principale et ceux d'anglais quant à l'apport de l'enseignement de l'anglais à la formation des élèves du programme. Plusieurs facteurs contribuent à maintenir la distance entre les uns et les autres, dont la dynamique propre au programme et une méconnaissance de l'apport pédagogique de l'enseignement de la littérature. En effet, les élèves du programme étant habitués à suivre leurs cours à l'intérieur d'un petit groupe à forte cohésion, ils s'adaptent moins bien aux autres cours dont ils ne perçoivent pas toujours le sens ni l'importance. Ainsi, plusieurs évaluent mal comment l'étude de la littérature développe l'habileté à structurer un texte et à le présenter de façon efficace. Le Collège a entrepris des efforts de rapprochement, notamment dans le cadre du projet *Leap (Linking English and programs)* qui vise à initier un dialogue entre les enseignants des programmes et ceux d'anglais. Les enseignants du programme *CRLT* ont d'ailleurs participé à une rencontre avec des professeurs d'anglais dans le cadre de ce projet. Cette initiative louable ne semble toutefois pas avoir eu les résultats escomptés. La situation doit être résolue pour que les élèves bénéficient pleinement de l'ensemble de leur formation. La Commission *suggère* donc au Collège de prendre les moyens pour raffermir les liens entre la discipline *Anglais langue d'enseignement* et le programme *Techniques d'intervention en loisir*, particulièrement dans le cadre du cours de formation générale propre au programme.

La séquence des cours de la formation spécifique favorise les apprentissages des élèves alors que le degré de complexité des compétences s'accroît graduellement. Toutefois, pour adopter la séquence actuelle, le Collège a dû reporter le début des cours de *Humanities* à la deuxième année; ainsi, les élèves doivent suivre les trois cours de la discipline en

troisième, quatrième et cinquième session, puisqu'ils sont en stage pour toute la durée du sixième trimestre. Tout échec d'un cours de *Humanities* peut alors causer le report de la diplomation de l'élève, surtout qu'il ne peut s'inscrire au stage s'il n'a pas complété tous ses cours de la formation générale. La Commission invite le Collège à examiner cette situation en tenant compte de ses effets sur le cheminement scolaire des élèves et sur leur diplomation.

Par ailleurs, la quantité de travail exigé des élèves correspond à la pondération indiquée et les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. De plus, la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.

En somme, l'aménagement de la formation spécifique dans le programme *CRLT* lui assure une cohérence, mais des efforts doivent être faits pour mieux y intégrer la discipline *Anglais langue d'enseignement*.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le programme offert au Collège Dawson compte une grande part d'activités pratiques alors que près de la moitié des unités sont vouées aux exercices pratiques supervisés, les autres unités étant réparties également entre les cours théoriques et les travaux personnels sans supervision. Les trois stages en milieu de travail et les cours intensifs offerts à l'extérieur de l'établissement s'inscrivent dans l'approche du Collège qui vise à favoriser le développement pratique des habiletés dans un environnement où prime la coopération. Le choix des composantes du programme est donc tout à fait approprié aux objectifs recherchés.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants de la formation spécifique à l'intérieur des cours s'accordent avec l'approche privilégiée par le programme, particulièrement, mais pas exclusivement, dans les cours de la discipline principale. Les élèves sont amenés à participer en classe, à discuter en groupe et à travailler en équipe sur des projets qui reproduisent des situations du milieu de travail. Dans plusieurs cas, les enseignants des disciplines principale et contributive collaborent à la préparation de projets réalisés conjointement dans leurs cours. Dans les cours intensifs, les enseignants insistent

sur la coopération, sur le sens de la communauté et sur le respect de l'environnement, valeurs importantes du programme. Ces cours sont aussi l'occasion pour les élèves d'appliquer leurs connaissances en organisant des activités pour leurs collègues des différentes années du programme. En fait, dans certains cas, les élèves deviennent eux-mêmes les formateurs et les leaders, ce qui constitue une situation d'apprentissage unique et très intéressante, en lien avec les compétences visées par la formation.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans la formation spécifique sont bien adaptées aux besoins des élèves. En moyenne, ceux-ci ont obtenu des notes plus faibles au secondaire que les inscrits aux autres programmes techniques. En outre, le Collège admet dans ce programme un nombre important, toutes proportions gardées, d'étudiants qui nécessitent une pédagogie adaptée. Plusieurs élèves ont mentionné lors de la visite apprécier leur formation justement à cause des méthodes pédagogiques qui y sont utilisées.

Le petit nombre d'élèves dans le programme ainsi que les méthodes pédagogiques actives favorisent le développement des relations personnelles entre les enseignants et les élèves du programme et entre les étudiants eux-mêmes. Il est ainsi plus facile de repérer les situations où un élève est en difficulté et de lui fournir le soutien qu'il requiert. D'ailleurs, les enseignants du programme réfèrent volontiers des élèves aux services d'aide.

Le choix des activités d'apprentissage et les méthodes pédagogiques contribuent donc à former un groupe dont la cohésion est très forte et qui s'identifie clairement à son programme. Ce sentiment d'appartenance est renforcé par la disponibilité de certaines ressources matérielles, notamment une salle de classe dédiée au programme, des locaux situés près des bureaux des professeurs et où les élèves peuvent travailler en groupe ainsi qu'une salle d'ordinateurs qui leur est réservée.

La Commission souligne la pertinence des choix faits par le Collège quant aux composantes du programme et à l'importance accordée aux activités pratiques liées aux compétences du programme. Elle souligne également la qualité des méthodes pédagogiques utilisées à l'intérieur des cours de la formation spécifique. Ces éléments constituent une force du programme. Ces méthodes pédagogiques représentent un bel exemple d'enseignement basé sur l'approche par compétences; la Commission encourage le Collège à voir si l'expérience du programme *CRLT* peut inspirer le développement d'approches innovatrices dans d'autres programmes ou disciplines.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Dawson exige que la note de passage signifie que l'élève a atteint les objectifs du cours et elle précise que la réussite du cours peut être conditionnelle à la réussite de certaines de ses composantes, comme un projet ou un travail spécifique. Elle ne prévoit pas d'épreuve finale à la fin de chaque cours et très peu de cours du programme *CRLT* en comportent une.

À l'intérieur de chaque cours, les évaluations sont multiples et elles reposent souvent sur un projet évalué de façon séquentielle. Dans plusieurs cas, les élèves doivent reprendre les étapes du projet jusqu'à ce qu'ils produisent un résultat acceptable avant de passer à la prochaine étape, ce qui donne un caractère intégrateur à la note finale du projet. Lorsqu'une compétence est couverte entièrement dans un cours, la note finale du cours rend donc compte de l'atteinte des habiletés essentielles.

Toutefois, les méthodes d'évaluation ne permettent pas de vérifier l'atteinte des compétences lorsque plusieurs d'entre elles sont développées à travers une série de cours. Dans ces cas, il devient difficile de savoir si chaque compétence a bien été évaluée. Par exemple, la compétence « Établir la programmation des activités de loisir » est complétée au troisième trimestre, dans le cours *Program Design II*. L'élève qui réussit le cours est donc censé avoir atteint cet objectif. Deux autres compétences sont aussi visées par ce même cours : « Recruter des ressources humaines » et « Assurer la gestion du budget des activités de loisir »; elles seront complètement atteintes plus tard dans la formation de l'élève. L'évaluation du cours porte donc sur des éléments des trois habiletés qui y sont touchées. Quarante pour cent de la note finale est alloué à un projet englobant tous les aspects du cours. Les autres évaluations concernent principalement la gestion budgétaire. Il se peut alors qu'un élève atteigne la note de passage en obtenant une bonne évaluation sur les deux autres composantes sans pour autant maîtriser la compétence terminale au niveau désiré. La même situation s'observe dans les autres cours où plusieurs compétences sont développées.

La réflexion qui a donné lieu à l'élaboration du logigramme des compétences et à la séquence des cours n'a pas été accompagnée d'un questionnement équivalent sur l'évaluation des apprentissages dans un contexte d'approche par compétences. Les enseignants rencontrés lors de la visite ont admis qu'ils doivent poursuivre le travail à cet

égard. Dans l'état actuel, l'évaluation des apprentissages ne permet pas de confirmer que l'élève a réellement atteint chacune des compétences du programme. En conséquence,

la Commission recommande au Collège Dawson de mettre en œuvre des moyens pour assurer que l'évaluation des apprentissages réalisée à l'intérieur du programme Techniques d'intervention en loisir atteste l'atteinte de chacune des compétences du programme.

Par ailleurs, les élèves sont bien informés des critères d'évaluation de chacune des activités et, dans l'ensemble, les plans de cours sont très explicites à ce sujet.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège participe à diverses activités de recrutement, dont les visites dans les écoles secondaires, la journée portes ouvertes et l'opération « *Student for a day* » qui permet à un élève du secondaire d'accompagner un étudiant du programme pendant une journée complète. La Commission note que les étudiants de *CRLT* participent au recrutement dans les écoles secondaires pour compléter l'information donnée par le personnel du Collège.

Le Collège impose des conditions d'admission particulières au programme, comme le prévoit son règlement sur l'admission. En plus de détenir le DES⁺, condition ministérielle, les postulants doivent fournir des informations sur leurs occupations et des références. Ils sont ensuite invités à une journée où ils rencontrent les intervenants du programme et où ils participent à deux entrevues, une de groupe et une individuelle. Le processus de sélection permet de recruter des candidats motivés et aptes à réussir dans le programme.

Une fois admis, les élèves réussissent assez bien leurs cours, particulièrement les cours de la formation spécifique où les taux de réussite sont habituellement supérieurs à 90 %; la réussite est toutefois moindre dans les cours de la formation générale, avec des taux d'échec souvent supérieurs à 25 % en anglais. Les statistiques du Ministère montrent que les taux de réussite à la première session sont plus élevés chez les élèves du programme inscrits au Collège Dawson que chez ceux des autres collèges. L'établissement aimerait que la réussite soit encore plus élevée et il a produit une bonne analyse de la situation qui devrait lui permettre de dégager des voies d'action. Déjà, il a instauré un suivi plus systématique des nouveaux inscrits qui risquent de connaître des difficultés d'adaptation aux études collégiales.

La persévérance des élèves jusqu'à la troisième session a été plus forte que celle du réseau dans les années antérieures à la révision; elle est maintenant inférieure à celle des autres collèges. Quant à la diplomation, les données les plus récentes se rapportent aux cohortes inscrites avant la révision du programme. Pour ces cohortes, la diplomation en durée prévue est plus élevée au Collège Dawson (plus de 30 %) que dans les autres collèges (environ 20 %); toutefois, la diplomation deux ans après la durée prévue est égale à celle des autres établissements et elle se situe à près de 40 % pour la diplomation dans le même programme au collège d'origine. Donc, pour l'élève qui n'a pas complété le programme en même temps que son groupe d'origine, les probabilités de diplômé apparaissent relativement minces. Le rapport d'autoévaluation a bien fait ressortir la préoccupation de l'établissement à l'égard de la persévérance et de la diplomation. Cependant, le Collège n'a pas d'information sur les élèves qui quittent en cours de formation; de telles données lui seront nécessaires s'il veut identifier les causes d'abandon et y remédier. La Commission lui *suggère* donc de prendre les moyens pour connaître les causes d'abandon du programme et d'implanter les mesures visant à y remédier.

L'épreuve synthèse de programme est intégrée au stage de dernière session. L'élève doit alors démontrer qu'il a acquis les habiletés essentielles à la pratique professionnelle, dont les compétences de communication en anglais et l'exercice du jugement. Certains milieux de stage ne requérant pas l'usage du français, il n'est pas toujours possible d'évaluer les habiletés de communication en français; pour cette raison, la réussite du cours de français adapté au programme est une exigence de l'épreuve synthèse. L'épreuve synthèse est donc adéquate. La Commission note avec intérêt que l'élève doit avoir réussi tous ses cours de la formation générale avant de s'inscrire au stage.

Dans l'ensemble, le programme est efficace, mais le Collège aura avantage à mieux cerner les causes d'abandon afin d'améliorer la rétention des élèves jusqu'à la diplomation.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit l'encadrement des élèves.

Le rapport d'autoévaluation fait état des divers services d'aide offerts aux élèves et de la bonne coopération entre les enseignants du programme et les responsables des mesures de soutien offertes aux élèves comme le centre d'aide à l'apprentissage. La visite a permis de constater que les élèves jouissent d'un bon encadrement de la part de leurs enseignants; ils sont aussi encouragés à faire appel aux ressources du Collège qui peuvent favoriser leur réussite. La Commission a rencontré des intervenants des services aux élèves et elle a pu constater leur engagement envers le développement des élèves du programme.

Plan d'action

Le Collège a déposé son plan d'action au moment de la visite de la Commission. Il a indiqué les actions qu'il entend réaliser et il a identifié les instances responsables ainsi que l'échéancier. Certaines actions étaient déjà entreprises au moment de la visite, notamment le travail auprès des élèves considérés comme étant à risque. La Commission encourage le Collège à réaliser son plan d'action et à y inclure des mesures qui répondent aux commentaires qu'elle formule dans le présent rapport.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques d'intervention en loisir* du Collège Dawson est de qualité.

Le programme a des forces évidentes. Le Collège maintient des contacts fructueux avec le milieu professionnel afin de bien connaître les tendances et les besoins. Les priorités adoptées localement, notamment l'esprit communautaire et le respect de l'environnement, répondent bien aux besoins du marché de l'emploi et à ceux des élèves. Le choix des activités d'apprentissage est congruent avec les priorités locales. Certaines de ces activités sont données dans un cadre original qui permet aux élèves de mettre en pratique les habiletés qu'ils ont développées. Les élèves bénéficient d'un enseignement adapté aux objectifs du programme et à leurs besoins. Enfin, ils jouissent du soutien de leurs enseignants et des services d'aide.

Le Collège devra, toutefois, revoir les pratiques d'évaluation des apprentissages du programme afin de s'assurer qu'elles résultent en une attestation juste des compétences de l'élève. De plus, il gagnera à renforcer les liens entre les disciplines de la formation spécifique et la discipline *Anglais langue d'enseignement*, ainsi qu'à documenter les causes d'abandon du programme afin de trouver des solutions à ce problème.

Le Collège a produit un plan d'action qui, une fois enrichi à la lumière des observations contenues dans le présent rapport, devrait lui permettre d'apporter des améliorations au programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Techniques d'intervention en loisir*, le Collège Dawson souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances, le Collège souligne que les observations de la Commission l'aideront à améliorer l'efficacité potentielle de son plan d'action. Enfin, il indique qu'il entend prendre des mesures pour répondre à la recommandation et aux remarques que lui a formulées la Commission.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente